



Le 13 septembre 2023

**Par SDÉ**

Me Véronique Dubois, secrétaire  
Régie de l'énergie  
800, rue du Square-Victoria  
41<sup>e</sup> étage, bureau 4125  
Montréal (Québec), H4Z 1A2

**Joelle Cardinal**  
Avocate

Hydro-Québec - Affaires juridiques  
11<sup>e</sup> étage  
800, boulevard de Maisonneuve Est  
Montréal (Québec) H2L 4M8

Tél. : 514 289-2211, poste 5211  
Télec. : 514 289-2007  
C. élec. : [Cardinal.Joelle@hydroquebec.com](mailto:Cardinal.Joelle@hydroquebec.com)

**OBJET : Demande d'approbation des modifications relatives à la méthode de cheminement des coûts pour l'établissement des charges d'exploitation Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur ») et de distribution d'électricité (le « Distributeur »)**  
**Dossier Régie : R-4235-2023 - Notre référence : LTG07403**

---

Chère consœur,

La présente fait suite à la réception hier des réponses des personnes intéressées aux commentaires du Transporteur et du Distributeur (conjointement « Hydro-Québec »). À la lumière de celles-ci, Hydro-Québec constate une certaine confusion quant à la notion de séparation fonctionnelle et considère qu'il serait opportun de clarifier le tout.

Hydro-Québec demande conséquemment à la Régie l'autorisation de faire une courte supplique d'ici demain, le 14 septembre à 12h.

Veuillez agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

*(s) Joelle Cardinal*  
**JOELLE CARDINAL**

JC/jl